



ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪᓂᓪᓂᓪ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Mesure disciplinaire à la suite des absences du député d'Uqqummiut

IQALUIT, Nunavut (le 20 novembre 2013) – L'honorable George Qulaut, président de l'Assemblée législative et président du Bureau de régie et des services, a annoncé aujourd'hui que le député d'Uqqummiut, Samuel Nuqingaq, fait l'objet d'une mesure disciplinaire à la suite de son absence lors des deux journées d'orientation des nouveaux députés et de la séance du matin du Forum du leadership du Nunavut tenu le 15 novembre 2013.

« Le Bureau est très déçu des absences du député d'Uqqummiut à l'occasion de nos récentes réunions et délibérations. En conséquence de ses actions, le Bureau a décidé que des retenues seront effectuées sur les indemnités qui devaient lui être versées pour tenir compte de ces absences », a déclaré le président Qulaut.

Les articles 2, 11 et 18 de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* accordent à l'institution d'importants pouvoirs disciplinaires, incluant le pouvoir de suspendre ou d'expulser un député.

« Nous espérons que le député réfléchira aux conséquences de ses actions et à ses obligations envers ses électeurs », a conclu le président Qulaut.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

L'honorable George Qulaut, député
Président de l'Assemblée législative
et président du Bureau de régie et des services
Tél. : (867) 975-5100

ou

John Quirke, Greffier de l'Assemblée législative
Et secrétaire du Bureau de régie et des services
Tél. : (867) 975-5100